

Veille internationale

Belgique

Une étude d'une institution financière belge, la banque Belfius, a mis en lumière la situation financière des régimes de retraite des fonctionnaires communaux. Le nombre de retraités augmentant et le nombre de cotisants diminuant, près de la moitié des communes doit payer une cotisation supplémentaire pour financer ses promesses envers les retraités. Ces cotisations spéciales passeront de 355 millions d'euros en 2017 à environ 1 milliard dès 2023. Ces coûts constituent une part de plus en plus importante du budget des communes, allant jusqu'à 15 % des dépenses. En même temps, plusieurs communes sont confrontées à un vieillissement de la population, ce qui diminue leurs recettes fiscales.

<http://www.revuedepressedesretraites.info/2019/06/belgique-fonctionnaires-a-la-pension-les-villes-et-les-communes-vont-devoir-mettre-la-main-a-la-poche.html>

États-Unis

Selon l'AARP (anciennement American Association of Retired Persons), le déclin des régimes multiemployeurs frappera environ un million de nouveaux membres retraités dans les prochaines années. En effet, environ 12 % des travailleurs participent à des régimes multiemployeurs qui n'auront plus d'argent d'ici une vingtaine d'années. Notons que l'assurance du gouvernement fédéral envers les régimes ne pouvant pas respecter leurs engagements ne verse pas plus de 12 870 \$US par année aux retraités touchés. Pour ajouter à la déconfiture, les fonds disponibles dans cette assurance s'évanouiront d'ici 2025.

<https://www.aarp.org/retirement/retirement-savings/info-2019/pension-cuts.html?intcmp=AE-HP-LL1&fbclid=IwAROXcNfmGe8borfYRZTp870ozuWe7MyIldLCNXAD6I5TXdOsmoD9FEpv7cw>

France

Le haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, a remis le rapport devant mener à la réforme des retraites. Ce dernier contient notamment la proposition à l'effet que le taux de cotisation de 28,12 % devra être partagé entre l'employeur (60 %) et le salarié (40%). Si l'âge de la retraite demeure officiellement à 62 ans, l'âge permettant d'avoir accès au plein taux des pensions sera lié à l'espérance de vie, soit environ l'âge de 64 ans pour la génération née en 1963. Une caisse nationale sera créée afin de gérer les fonds. Devant être prêt dès 2025, ce nouveau système de retraite par point sera piloté par un conseil d'administration composé de représentants des bénéficiaires, des employeurs et des travailleurs autonomes.

<http://www.revuedepressedesretraites.info/2019/07/france-reforme-des-retraites-taux-plein-a-64-ans-pension-de-reversion.les-grandes-lignes-du-rapport-delevoye.html>

Organisations internationales

Une synthèse de l'OCDE publiée en juillet 2019 s'attarde au temps passé à la retraite et au taux de remplacement de revenu selon les générations des pays membres. En moyenne, l'âge de la retraite a reculé, passant de 63 ans pour les hommes nés en 1940 à 66 ans pour ceux qui sont nés au milieu des années 1990. Si le temps passé à la retraite augmente globalement, les taux de remplacement du revenu diminuent pour 21 pays et augmentent dans 10 autres pays de l'OCDE. Cette baisse moyenne représente un niveau de pension d'environ 10 % plus faible relativement aux salaires durant la carrière. Quant au taux de remplacement du revenu pour les Canadiens, il reste stable, que ce soit pour la génération née en 1940 ou pour la génération du milieu des années 1990.

<http://www.oecd.org/fr/retraites/pensions-publiques/OCDE-Synthese-Futurs-Retraites-2019.pdf>